

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 25 juin 2018

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-huit, le **25 juin à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 18 juin 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENE RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THERESE HOUET, M. CHRISTIAN FAVIEN, M. THIERRY DE CECCO, MME CHANTAL TROTTET, MME LAURENCE FOURNIER, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DELORME, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE, M. Jean-François CHLEQ donne pouvoir à M. Bernard DENY

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ, Mme Sandrine CALISIR

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
M. POLLET, Directeur des Finances
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 28 mai 2018.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018 :

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Contre (M. DENY, M. CHLEQ)

2018.00055 - Budget « Ville » - Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCLARE que le Compte de Gestion de la « Ville », tel qu'il a été dressé par la Trésorière Municipale, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018.00056 - Budget « Ville » - Approbation du Compte Administratif - Exercice 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Solde d'exécution reporté (n-1)	646 559,89	5 190 580,22	5 837 140,11
Excédent affecté à l'investissement (n-1)		-3 127 762,49	-3 127 762,49
Résultat de section reporté	646 559,89	2 062 817,73	2 709 377,62

Recettes	11 291 132,29	32 102 813,52	43 393 945,81
Dépenses	-6 612 771,61	-29 025 635,56	-35 638 407,17
Solde d'exécution cumulé	4 678 360,68	3 077 177,96	7 755 538,64

Restes à réaliser - Recettes	500 878,90		
Restes à réaliser - Dépenses	-7 528 140,45		
RESULTATS DEFINITIFS	-1 702 340,98	5 139 995,69	3 437 654,71

2° **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser;

Monsieur Yvon ANATCHKOV, Premier Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2017;

Les Maires en exercice au cours de l'année 2017 s'étant retirés au moment du vote;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
31 votants – Vote à la Majorité
29 Pour – 2 Contre (M. DENY, M. CHLEQ)

4° **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018.00057 - Budget « Ville » - Affectation du résultat de l'exercice 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

DÉCIDE d'affecter les soldes cumulés de l'exercice 2017 de la façon suivante :

	2017
<i>Solde courant de la section d'investissement</i>	4 678 360,68 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	646 559,89 €
Solde d'exécution cumulé (compte 001)	5 324 920,57 €
Prise en compte des restes à réaliser	-7 027 261,55 €
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	-1 702 340,98 €
<i>Résultat de fonctionnement courant</i>	3 077 177,96 €
<i>Résultat reporté</i>	2 062 817,73 €
Résultat de fonctionnement cumulé	5 139 995,69 €
Résultat libre d'affectation	3 437 654,71 €

En investissement :

Le solde d'exécution cumulé fait ressortir un excédent de la section d'investissement qu'il y a lieu d'inscrire en recettes au chapitre 001 : **5 324 920,57 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement est comptabilisé en recette au chapitre 10 – nature 1068 pour un total de **1 702 340,98 €**

Celui-ci est composé de l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 5 324 920,57€ diminué des reports d'un montant total de -7 027 261,55 €.

En fonctionnement :

Le résultat cumulé laisse apparaître un montant positif de 5 139 995,69 € duquel il faut déduire la part affectée en investissement au compte 1068 soit -1 702 340,98 €

Ainsi le résultat libre d'affectation restant à imputer au budget en section de fonctionnement en recettes au compte 002 est de : **3 437 654,71 €**

2018.00058 - Budget « Ville » - Décision Modificative n°1 - Exercice 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

DÉCIDE les mouvements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
	60628 - Autres fournitures non stockées	16 885,00	
	615231 - Voiries	40 000,00	
	615232 - Réseaux	40 000,00	
	6226 - Honoraires	24 000,00	
	6251 - Voyages et déplacements	8 000,00	
	637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	4 000,00	
011	Charges à caractère général	132 885,00	
	739115 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	59 126,00	
014	Atténuation de produits	59 126,00	
	65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)	-20 300,00	
65	Autres charges de gestion courante	-20 300,00	
	678 - Autres charges exceptionnelles	347 000,00	
67	Charges exceptionnelles	347 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-518 711,00	
	TOTAL	0,00	0,00

• Chapitre 011 - Charges à caractère général : 132 885,00
€

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

• Chapitre 014 - Atténuation de produits : 59 126,00
€

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : -20 300,00
€

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

• Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 347 000,00
€

33 votants – Vote à l'Unanimité

• Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : -518 711,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
	275 - Dépôts et cautionnements versés		350 000,00
27	Autres immobilisations financières		350 000,00
			1 151 401,00
024	Produits des cessions		1 151 401,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-518 711,00

	<i>2115 - Terrains bâtis</i>	<i>460 728,00</i>	
	<i>21312 - Bâtiments scolaires</i>	<i>-86 740,00</i>	
	<i>21318 - Autres bâtiments publics</i>	<i>61 000,00</i>	
	<i>2188 - Autres immobilisations corporelles</i>	<i>15 400,00</i>	

21	Immobilisations corporelles	450 388,00	
	2313 - Constructions	-19 469,00	
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	201 771,00	
23	Immobilisations en cours	182 302,00	
	275 - Dépôts et cautionnements versés	350 000,00	
27	Autres immobilisations financières	350 000,00	
	TOTAL	982 690,00	982 690,00

• Chapitre 27 - Autres immobilisations financières 350 000,00
€

33 votants – Vote à l’Unanimité

• Chapitre 024 - Produits des cessions : 1 151 401,00
€

33 votants – Vote à l’Unanimité

• Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : -518 711,00
€

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

• Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 450 388,00
€

33 votants – Vote à l’Unanimité

• Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 182 302,00
€

33 votants – Vote à l’Unanimité

• Chapitre 27 - Autres immobilisations financières 350 000,00
€

33 votants – Vote à l’Unanimité

2018.00059 - Fixation du montant provisoire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2018 pour le financement des charges transférées au 1^{er} janvier 2018 à l’Etablissement Public Territorial « Grand Paris - Grand Est »

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

DÉCIDE de fixer le montant provisoire de la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l’année 2018 à :

FCCT – part fixe	93 431,00 €
FCCT – part modulable	4 000,00 €
FCCT	97 431,00 €

2018.00060 - Compte-rendu d’utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S) - Exercice 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

PREND ACTE de l'utilisation de ces fonds en 2017.

2018.00061 - Compte-rendu d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) - Exercice 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE de l'utilisation de ces fonds en 2017.

2018.00062 - Cession de la parcelle appartenant à la Commune cadastrée C n°208 (ex C n°96p) sise angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg. Désaffectation et déclassement de la parcelle C n°208. Cession par la Commune à la SCCV LES BERGES DE L'OURCQ

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

ANNULE ET REMPLACE les délibérations n°2017.00092, n°2017.00093 et n°2017.00094 du 9 octobre 2017.

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée C n°208 (ex C n° 96p) d'une superficie de 70 m² située à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg, conformément au plan annexé.

DÉCIDE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée C n°208 (ex C n°96p) d'une superficie de 70 m² située à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg, conformément au plan annexé.

DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée C n°208 d'une superficie de 70 m² au prix de 100 € le m², soit 7 000 € (sept mille euros) située à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg, au profit de la SCCV LES BERGES DE L'OURCQ : 28 rue de NAPLES 75008 PARIS.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cette cession.

2018.00063 - Acquisition amiable d'un bien appartenant à Monsieur José DA SILVA et Madame Maria Analia ABREU PARENTE SILVA, son épouse, sis 12 allée du Colonel Fabien aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE l'acquisition, au prix de trois cent vingt-trois mille cinq cent euros (323 500 €) net vendeur de la parcelle cadastrée J n°50 sise 12 allée du Colonel Fabien appartenant à Monsieur José DA SILVA et Madame Maria Analia PARENTE ABREU SILVA, épouse DA SILVA.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ou tout autre document permettant cette acquisition.

AUTORISE Madame le Maire à régler les frais et honoraires relatifs à cette acquisition.

2018.00064 - Signature d'une convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée Gabriel)

Lecture de la délibération par M. SUJOL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ)

APPROUVE les termes de la convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la Commune (allée Gabriel).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

S'ENGAGE à régler à ENEDIS la somme de 8 751,32 € H.T., soit 10 501,58 € T.T.C..

2018.00065 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Monsieur Jean Paul DOUCET, spéléologue et photographe amateur, pour l'exposition « Des carrières et des Hommes 1914 – 1918 »

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € (trois cent euros) à Monsieur Jean Paul DOUCET pour l'exposition « Des Carrières et des Hommes 1914 - 1918 ».

2018.00066 - Modification du cycle de travail des A.T.S.E.M.

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

DIT que les cycles de travail sont définis ainsi qu'il suit pour les A.T.S.E.M. :

1 - PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

PLANNING PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE (38h/semaine)

Semaine de 38 heures/semaine avec 4,5 jours travaillés		Semaine de 38 heures/Semaine Avec 4 jours travaillés	
LUNDI	De 8h à 17h	LUNDI	De 8h à 17h30
MARDI	De 8h à 16h30	MARDI	De 8h à 17h30
MERCREDI	De 10h à 12h30	JEUDI	De 8h à 17h30
JEUDI	De 8h à 17h	VENDREDI	De 8h à 17h30
VENDREDI	De 8h à 17h		

*Il est précisé que le mercredi, la moitié de chaque équipe doit être présente.

*En sachant qu'il y a 36 mercredis par année scolaire, il sera organisé un roulement de 18 mercredis travaillés pour chaque agent.

*L'horaire du mercredi de 10h à 12h30 est défini afin d'assurer l'hygiène des sanitaires après le passage des enfants de centre de loisirs maternel avant d'aller déjeuner à la cantine.

2 - PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Toutes les A.T.S.E.M. recrutées à temps plein travailleront 36 heures par semaine, soit 7 heures 12 minutes par jour sur 5 jours du lundi au vendredi, de 8 heures à 15 heures 12.

PLANNING PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (36h/semaine)

Semaine de 36 heures/semaine avec 5 jours travaillés	
LUNDI	De 8h à 15h12
MARDI	De 8h à 15h12
MERCREDI	De 8h à 15h12
JEUDI	De 8h à 15h12
VENDREDI	De 8h à 15h12

DIT que les A.T.S.E.M. posent leurs congés et R.T.T. exclusivement pendant les périodes de vacances scolaires.

2018.00067 - Modification du tableau des emplois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à l’Unanimité

DÉCIDE de créer les postes repris dans le tableau, en annexe, et de les intégrer au tableau des emplois établi dans la délibération n°2018.00053 du Conseil Municipal du 28 mai 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 H 48.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 27 juin 2018.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI